

Problèmes éthiques de la recherche en sciences sociales : le cas d'une étude en milieu carcéral

Autor(en): **Montandon, Cléopâtre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology**

Band (Jahr): **9 (1983)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-814189>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PROBLEMES ETHIQUES DE LA RECHERCHE
EN SCIENCES SOCIALES:
le cas d'une étude en milieu carcéral ¹

Cléopâtre Montandon

Service de la recherche sociologique
8, rue du 31 Décembre
CH-1207 Genève

ZUSAMMENFASSUNG

In den Sozialwissenschaften werden sich immer mehr Forscher der ihrer Praxis inhärenten ethischen Probleme bewusst. Die Vereinigungen von Soziologen und Anthropologen der angelsächsischen Länder haben ethische Prinzipien ausgearbeitet, die als Richtlinien diesen können. In den Vereinigten Staaten wurde sogar ein Bundesreglement zum Schutz vor biomedizinischen- und Verhaltensforschungen geschaffen. Dieser Aufsatz untersucht einige dadurch gestellten Probleme, sowie die ethischen Kompromisse, welche in der Forschungspraxis notwendig werden. Er beschreibt dann die ethischen Probleme, die sich im Rahmen der in einem Gefängnis durchgeführten Studie gestellt haben, und unterbreitet einige dabei gemachte Ueberlegungen.

RESUME

De plus en plus les chercheurs dans les sciences sociales prennent conscience des problèmes éthiques inhérents à leur pratique. Les associations de sociologues et anthropologues des pays anglo-saxons ont élaboré des principes éthiques qui peuvent servir de guide aux chercheurs. Les Etats-Unis ont franchi un pas de plus: une réglementation fédérale a été créée pour protéger les sujets humains des recherches biomédicales et comportementales. Cet article examine quelques problèmes que posent ces règlements ainsi que les compromis éthiques rendus nécessaires dans la pratique de la recherche. Il décrit ensuite les problèmes éthiques qui se sont présentés dans une recherche particulière effectuée dans une prison et propose en conclusion quelques réflexions qui ont été suggérées par cette recherche.

- 1) Cette étude a été réalisée à l'Institut de médecine légale de l'Université de Genève. Une première version de ce texte a été présentée au congrès de la *Society for Applied Anthropology* à Edinburg en 1981.

Tandis que les gouvernements de certains pays élaborent des moyens de contrôle de la recherche dans les sciences sociales, les chercheurs, suivant leur situation ou leur point de vue, ont des réactions divergentes, voire opposées, face à cette question : d'aucuns redoutent les règlements, d'autres encouragent leur instauration. Si certains craignent qu'une réglementation risque d'empêcher la réalisation de projets novateurs ou audacieux, d'autres soutiennent que la possibilité d'innover est déjà compromise par le fait que des chercheurs peu scrupuleux ont commis des abus dans le passé. Si certains pensent que les réglementations vont agir dans le sens d'une augmentation des coûts et des obstacles pratiques de la recherche, d'autres répondent qu'au contraire elles aplaniront les problèmes. Si enfin pour les uns les règlements vont produire une uniformisation artificielle et préjudiciable des modalités de la recherche, pour d'autres cela n'est pas un fait nouveau, puisque les exigences des pourvoyeurs de fonds officiels constituent déjà un cadre contraignant (Wax et Cassell, 1979, 1-11).

Toute recherche qui porte sur des individus ou groupes sociaux soulève des problèmes éthiques ² qui touchent le respect de la vie privée et certains droits élémentaires des citoyens. Comme ce sont les citoyens qui en dernière analyse financent à travers leurs impôts une grande partie des recherches, il est naturel que les autorités qui les représentent désirent les protéger. Par ailleurs, pour qu'une recherche puisse répondre à des critères scientifiques, les chercheurs doivent pouvoir organiser leur travail et suivre leurs protocoles avec le moins d'entraves possible. Il est donc important de trouver un compromis entre les exigences méthodologiques d'une part, et déontologiques d'autre part. Un tel compromis ne peut être atteint dans l'abstrait ; il est nécessaire d'avoir au préalable une meilleure connaissance des problèmes éthiques soulevés par les différents types de recherche et de les confronter aux droits et privilèges de divers groupes dans la société (Wax et Cassell, 1979, 3).

Cet article présente de manière succincte en premier lieu quelques tentatives de réglementation concernant les problèmes éthiques de la recherche dans les sciences sociales.

- 2) Le mot éthique se réfère à la discipline qui d'une part sert à évaluer et à diriger la conduite (éthique normative) et d'autre part étudie les significations des termes et jugements éthiques (métaéthique). La visée de l'éthique est universelle, contrairement à celle de la morale ou de la déontologie ; la morale étant l'ensemble des prescriptions concernant des groupes spécifiques vivant à une époque déterminée, la déontologie se référant aux devoirs relatifs à des professions déterminées. Les travaux que nous avons consultés utilisent, à juste titre nous pensons, le mot éthique plutôt que la notion de déontologie. En effet, les préoccupations des chercheurs dans les sciences sociales dépassent, comme nous le verrons plus loin, le cadre des devoirs et concernent des jugements d'appréciation des actes et des conséquences de la recherche en général. Ces préoccupations sont du ressort de l'éthique.

Il décrit ensuite les problèmes apparus dans une recherche particulière effectuée dans une prison. Il présente enfin en conclusion quelques remarques suggérées par cette recherche.

1. PROBLEMES ETHIQUES ET REGLEMENTATIONS

De plus en plus les chercheurs dans les sciences sociales prennent conscience des problèmes éthiques inhérents à leur démarche. Ces vingt dernières années un nombre croissant de travaux proposent sous des formes variées – exemples empiriques ou codes formels – des lignes de conduite à suivre pour résoudre les problèmes éthiques de la recherche.

Si les sciences biologiques, médicales et psychologiques font souvent appel à des méthodes expérimentales et soulèvent des questions éthiques inhérentes à ces méthodes (Burgess, 1981), la sociologie, l'anthropologie sociale et la criminologie (sociologique) sont surtout confrontées aux problèmes éthiques posés par le travail sur le terrain et par les enquêtes. C'est à ce dernier type de problèmes que sociologues et anthropologues sociaux se sont attaqués en Grande Bretagne et aux Etats-Unis, tout en essayant d'établir des règles et préceptes éthiques sous forme de déclarations.³ Ainsi les principes proposés par la *British Sociological Association* concernent la sauvegarde de l'intégrité professionnelle, la protection des intérêts des sujets étudiés, que ce soit des individus ou des groupes, les relations avec les collègues, les employeurs et les institutions qui financent ou mandatent les recherches, enfin l'enseignement (B. S. A., 1970, 1973). Les mêmes domaines sont couverts par les règles de l'*American Anthropological Association* (A. A. A., 1976). Dans ces deux déclarations le principe fondamental est celui du consentement éclairé des participants à la recherche, qui prend racine dans un cadre philosophique libéral, humanitaire, kantien. Un autre principe, celui d'un calcul coûts-bénéfices, qui émane d'une tradition philosophique utilitaire plus proche de Bentham et de Mills, est présent dans la nouvelle réglementation fédérale des Etats-Unis concernant les recherches biomédicales et comportementales (National Commission PHSSBR, 1978).⁴ A noter également que le code proposé

3) Certains sociologues et anthropologues ont parlé de "codes" d'éthique. Ce terme n'est pas adéquat : en fait les règlements sont des lignes de conduite et ne comportent pas de pénalités comme c'est le cas des codes.

4) Pour une analyse critique des travaux de cette commission voir O'Connor (1979).

pour la recherche criminologique se réfère essentiellement au principe du consentement éclairé (Hall, Williams, 1979). Ce principe est dans une certaine mesure lié au devoir des chercheurs de dire la vérité aux participants dans leurs recherches. Si de nombreuses discussions ont eu lieu au sujet de certaines recherches psychologiques où les buts des chercheurs avaient été dissimulés aux sujets, il n'en reste pas moins que le problème de l'utilisation de méthodes d'investigation non-explicitées, secrètes, existe aussi dans la recherche sur le terrain. En termes crus, on peut poser la question suivante: le chercheur doit-il être d'une franchise totale envers les intéressés dans une recherche ou peut-il dissimuler ses intentions, voire son identité véritable? En réalité des compromis sont le plus souvent inévitables.

Les débats qui ont eu lieu aux Etats-Unis au sujet de la réglementation fédérale de la recherche qui concerne des êtres humains ont montré qu'il n'est pas facile d'établir des principes éthiques qui puissent satisfaire tous les chercheurs. Les règles établies pour les recherches expérimentales correspondent le plus souvent mal aux réalités du travail sur le terrain et aux techniques de l'observation participante employées dans les sciences sociales. Le modèle biomédical dont s'inspirent les divers codes et déclarations n'est pas un modèle adéquat et s'avère souvent inapproprié et inefficace.⁵

Afin d'aboutir à des propositions plus réalistes, certains chercheurs dans les sciences sociales, intéressés aux questions éthiques de leur discipline, ont mis l'accent sur l'importance de l'examen de cas concrets de recherche présentant des dilemmes moraux (Wax, 1980). C'est dans cette optique que nous présentons notre étude sur la prison, en mettant l'accent sur les compromis et compromissions que nous avons dû faire. Si les divers codes ou directives professionnelles se réfèrent à un modèle idéal du chercheur au-dessus de tout soupçon, respectant les intérêts des sujets de sa recherche, tenant compte de ses obligations vis-à-vis de ses collègues, pourvoyeurs de fonds, etc., l'examen des conditions de recherche montre que le plus souvent ce modèle est loin de ce qui se passe réellement. Le chercheur, notamment le chercheur du terrain, est amené non seulement à faire des compromis, mais aussi parfois à dissimuler la vérité à ses interlocuteurs. Comme l'écrit Barnes: "le compromis éthique et intellectuel est une caractéristique inhérente à la recherche sociale" (Barnes, 1981).

- 5) Contrairement aux chercheurs qui travaillent dans des situations expérimentales, les chercheurs en sciences sociales ont un contrôle moindre sur les situations de recherche, le fossé du pouvoir entre chercheur et sujets et la recherche est plus petit que dans les situations expérimentales, L'interaction avec les sujets comporte une plus grande ouverture et une réciprocité. Les risques sont moindres pour les sujets, les bénéfices potentiels également. Voir Cassell (1978).

2. PROBLEMES EPISTEMOLOGIQUES ET COMPROMISSIONS ETHIQUES

Avant de discuter des problèmes éthiques concrets d'une recherche entreprise dans une prison préventive, il convient de faire quelques remarques préliminaires sur certains facteurs épistémologiques qui conduisent à des compromissions dans la recherche sur le terrain.

Les accommodements éthiques dans la recherche sur le terrain ne sont pas seulement fonction des stratégies de recherche ou d'autres objectifs conscients, mais également des doutes et des hésitations théoriques du chercheur, ainsi que de l'idée qu'il se fait de l'attitude du public concernant la recherche scientifique.

Les chercheurs dans les sciences sociales, et je ne vois sur ce point de nos jours aucune différence significative entre anthropologues et sociologues, sont fondamentalement similaires à l'homme de la rue. Nos façons de voir et d'observer sont affectées par notre origine et position sociale, notre formation, nos orientations théoriques, par nos fantasmes et par les circonstances. Même si nous sommes censés comprendre et contrôler cet état de choses, même si nous adoptons une perspective épistémologique et réflexive (Gouldner, 1970), la réalité que nous décrivons n'est pas indépendante de nos façons de voir: il y a une interdépendance entre nos procédés de recherche et nos résultats. Cette interdépendance constitue une *première* source de compromis. Cela est un problème que tout chercheur rencontre et c'est particulièrement vrai pour le chercheur sur le terrain qui devient lui-même son "propre instrument de mesure" (Cassell, 1980, 31).

Nos chances de nous approcher d'une vérité scientifique ne sont pas seulement liées à notre désir de connaître ou de faire connaître cette vérité (ou de la dissimuler aux autres ou à nous-mêmes), mais aussi à notre capacité de la produire. Certes, nous avons en sciences sociales tout un héritage de concepts, théories, méthodes et techniques. Mais malheureusement très souvent notre désir de connaître la vérité et notre capacité de s'en approcher sont inversement liés. Nos outils sont moins efficaces dans les domaines où la recherche est cruciale et urgente, et vice versa.

Les doutes ou l'insatisfaction concernant nos instruments de recherche constituent une *deuxième* source potentielle de compromissions et de déception, dans le sens du désenchantement comme dans celui de la tromperie. Ce malaise épistémologique et méthodologique est lié à une certaine crise dans les sciences de l'homme, surtout en anthropologie, sociologie, histoire et psychiatrie (Gouldner, 1970; Hymes, 1972; Verhagen, 1974). Mais il est aussi lié à un intérêt renouvelé pour le paradigme phénoménologique, pour cette "vue herméneutique de la connaissance" (Barnes, 1979, 22), qui, dé-

pourvue de la confiance apparente dévolue aux modèles positivistes, est devenue la cible de nombreuses critiques méthodologiques.

Un *troisième* facteur qui peut encourager les compromissions est l'actuelle méfiance face aux sciences sociales. Les sociologues et anthropologues sont souvent regardés avec suspicion par les politiciens, administrateurs et même par le public. Sans doute, tous les scientifiques suscitent des sentiments ambivalents. Les mêmes personnes qui acceptent avec enthousiasme les applications technologiques de la science, rejettent avec défiance les scientifiques. A travers l'histoire l'homme de science a été craint, voire haï ou persécuté. La recherche de la vérité scientifique était acceptée dans la mesure où elle promettait la sécurité et où elle justifiait un état de choses traditionnel; elle était considérée menaçante lorsqu'elle dérangeait (Handlin, 1972). Les choses n'ont pas tellement changé aujourd'hui. Si dans les sciences de la nature les chercheurs peuvent d'une part profiter de la distance grandissante entre leur savoir et sa compréhension par l'homme de la rue, et d'autre part laisser miroiter l'utilité de leur travail, les chercheurs dans les sciences sociales sont, eux, dans une position beaucoup plus faible. La méfiance dépasse de loin la confiance. La sociologie et l'anthropologie ont la qualité intrinsèque de déranger. Lorsqu'elles étudient des problèmes sociaux fondamentaux et travaillent d'une manière autonome, elles produisent souvent un savoir sur le monde social que certains préfèrent ignorer, car il dévoile "ce qui devrait socio-logiquement rester masqué" (Bourdieu, 1980, 48). De plus, sociologues et anthropologues traitent de sujets que le grand public est censé comprendre (étudient par exemple des groupes sociaux ou le pouvoir et non pas des trous noirs, des quarks ou des myofibroblastes). Le public plus ou moins averti a tendance à extraire de leur contexte et à isoler les conclusions ou les thèses des chercheurs dans les sciences sociales, sans se donner la peine de suivre tous les problèmes soulevés par le processus de la recherche. Par conséquent, souvent une partie du message est perdue et les résultats sont mal interprétés ou carrément rejetés. Certains ont aussi tendance à voir dans les résultats des chercheurs, non pas des analyses, mais des jugements et à extrapoler leur propre vision des choses sur le discours du chercheur. Ils cherchent ou bien une confirmation de leur propre vision du monde, ou au contraire sont prêts à rejeter tout ce qui ne paraît pas correspondre à cette vision (Bourdieu, 1980, 40). Ainsi, si la description d'une population de détenus peut être considérée par les autorités comme le reflet du désir du chercheur de défendre les criminels et encourager des attitudes libérales, la même description peut être considérée par les prisonniers comme l'ouverture d'une voie vers un contrôle et une repression accrus.

L'anticipation de la réaction du public qui peut encourager des compromissions tout au long de la recherche sur les phénomènes sociaux, exerce également une influence sur la préparation de nos publications. Cela n'est pas spécifique aux sciences sociales. Un biologiste prix Nobel, P.B. Medawar,

a déclaré qu'une publication scientifique est une "fraude", car elle "dissimule le processus de sa génération et suggère faussement qu'elle est l'aboutissement logique de plans initiaux conçus avec une rigueur scientifique" (Gould, 1977, VII). Cette affirmation est encore plus vraie en sciences sociales.

Une source *finale* de compromis pour le chercheur, mais aussi de confiance déçue pour les participants à une recherche, n'est pas sans rapport avec la distinction traditionnelle entre recherche pure et recherche appliquée. Les individus ou groupes qui participent à une recherche, souvent appelés sujets, quoique le terme hôtes leur convient mieux, notamment lorsqu'il s'agit de recherches sur le terrain, sont sans doute concernés par les implications pratiques de telles recherches. Il en est de même pour certains personnes qui dans des contextes institutionnels sont responsables de la population étudiée (les "gatekeepers"). (Nous pensons à des directeurs d'écoles, hôpitaux, prisons, etc.). Nous avons tendance à tromper nos hôtes, parfois en sur-estimant et parfois en sous-estimant les aspects appliqués de nos recherches. Toutefois, si la recherche en sciences sociales touche souvent des problèmes concrets, des solutions pratiques ne peuvent être déduites immédiatement des résultats et proposées par les chercheurs. Comme l'a remarqué récemment Ben-David: "La découverte de la structure logique des phénomènes ou événements que l'on veut influencer dans leurs aspects pratiques, ne procure pas des recettes, à savoir comment procéder concrètement" (1980, 341). Le travail préparatoire nécessaire pour tester l'applicabilité de certaines intuitions théoriques, travail courant dans le cas de la médecine ou des sciences naturelles, est rarement entrepris en sociologie ou anthropologie. Le besoin de telles recherches préparatoires n'est pas suffisamment expliqué à nos hôtes, ou au public en général. Par ailleurs, le public s'attend à ce que les chercheurs explorent et découvrent les moyens de résoudre les problèmes sociaux tels qu'ils sont définis par les groupes dominants: p. ex. combattre la délinquance et régénérer les criminels, moderniser les pays "sous-développés" et les rendre bons consommateurs. Les problèmes sociaux ainsi définis sous-entendent logiquement une démission épistémologique de la part des chercheurs et une relation réifiée entre leurs hôtes et eux-mêmes. Comme il n'est pas toujours facile de concilier tous les intérêts, ceux des hôtes, des fournisseurs de fonds, du chercheur et de ses critères scientifiques, des compromis deviennent indispensables. Ainsi les chercheurs disent la vérité, mais pas toute la vérité à leurs interlocuteurs, particulièrement concernant la redéfinition de certains problèmes sociaux. ⁶ Ces compromis sont d'autant plus nécessaires et le chercheur est d'autant plus mal à l'aise dans son rôle lorsque dans le champ de sa recherche des groupes sont en conflit. Sur le

6) Le problème de la redéfinition des objets d'étude avant d'être exploité par les sociologues de la déviance avait été développé par Lynd (1939).

terrain, il n'est pas toujours possible de ne pas prendre un parti et il est encore moins possible de prendre un parti d'une manière aussi radicale ou acritique que celle attendue par les hôtes ou les mandataires de la recherche (Barnes, 1981).

Nous allons maintenant essayer de relier ces remarques d'ordre général avec les problèmes rencontrés dans une recherche particulière.

3. LE CAS D'UNE ETUDE EN MILIEU CARCERAL

3.1. QUELQUES NOTES SUR LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET L'APPROCHE THEORIQUE DE NOTRE RECHERCHE

La recherche qui nous fournira quelques exemples de problèmes éthiques s'est déroulée dans une prison. C'est en tant que chargée de recherches à l'Institut de médecine légale de l'Université de Genève que j'ai eu accès à cette institution. Le directeur de l'Institut a créé et dirige le service médical de la prison préventive genevoise dont il est question. Il faut noter que si l'Institut est rattaché à l'Université et financé par le Département de l'instruction publique, il reçoit aussi des fonds substantiels du Département de justice et police du canton de Genève, notamment pour le budget du service médical de la prison. Les soins médicaux à la prison sont prodigués par une institution académique, indépendante de l'administration de la prison, mais le personnel médical est payé par le même département que le personnel de sécurité.

On peut considérer à première vue qu'un chercheur ayant une position académique dans la faculté de médecine et payé par l'Université jouit d'une grande indépendance. A Genève, de surcroît, on ne trouve pas l'équivalent des règlements qui existent dans les pays anglosaxons en vue de protéger les sujets impliqués dans les recherches biomédicales ou comportementales. Il n'y a pas non plus de commissions d'éthique pour les recherches en sciences sociales (de telles commissions existent dans le domaine de la recherche médicale expérimentale ou clinique). Il convient enfin de souligner qu'à l'Institut de médecine légale les chercheurs ont une liberté quasi totale concernant le choix et l'orientation de leur recherche. Nous verrons ce qu'il est advenu de cette position privilégiée dans la pratique de la recherche.

Il importe de présenter également à ce point les raisons qui m'ont poussée à choisir comme champ de recherche la prison préventive genevoise et notamment les représentations qu'ont les détenus de leur vécu carcéral, ainsi que du système de justice pénale.

En premier lieu, mon prédécesseur à l'Institut avait étudié le personnel de la prison et avait rédigé un rapport qui méritait d'être utilisé et complété. Pouvoir comparer les deux points de vue, des gardiens et des détenus, dans une même institution offrait une perspective intéressante. Deuxièmement, Genève traversait une période exceptionnelle, où on assistait au passage d'une ancienne prison datant du XVI^e siècle, située bien en vue au centre de la ville, à une prison moderne, loin des regards, au cœur de la campagne. En troisième lieu, l'Institut de médecine légale qui était responsable du service médical de la prison donnait la possibilité au chercheur de négocier d'une position relativement forte avec les diverses autorités concernant les modalités de la recherche (p. ex. pour obtenir la permission d'interviewer les détenus seuls, à plusieurs reprises, sans restriction de temps, etc.). Enfin, une recherche sur le fonctionnement de la prison était, me semblait-il, une sorte d'introduction conduisant à l'étude du fonctionnement de la justice pénale.

L'orientation théorique de la recherche n'était donc pas celle d'une criminologie classique qui, acceptant la définition officielle du crime, étudie les caractéristiques psychosociales des délinquants, ou les facteurs censés expliquer leur comportement. Il s'agissait plutôt d'étudier, à travers les représentations des détenus, le fonctionnement et la production de ce prototype d'institution de contrôle social qu'est la prison, de comparer les discours officiels avec les paroles du vécu des gardiens et des détenus, d'analyser aussi en quelque sorte les conditions actuelles de l'existence d'un discours sur la prison.

3. 2. PRATIQUE ET COMPROMIS DE LA RECHERCHE SUR LE TERRAIN

Un des problèmes éthiques majeurs de la recherche sur le terrain tourne autour de l'information que donne le chercheur à ses hôtes. Certains recommandent une franchise totale. D'autres pensent que le mensonge est justifié lorsque des données importantes ne peuvent être obtenues autrement et acceptent même la dissimulation des hypothèses du chercheur, voire même son identité. Toutefois, la question de la vérité ne se pose pas au chercheur uniquement face à ses hôtes et ne concerne pas seulement son identité ou ses hypothèses de travail. En fait, les chercheurs ont, d'une part de nombreux interlocuteurs et d'autre part de nombreuses données qu'ils désirent ou ne désirent pas communiquer. Parmi les interlocuteurs, on peut relever à côté des hôtes (ou sujets de la recherche), les diverses autorités dont ils dépendent, les divers informateurs, puis, plus proches du chercheur, ses supérieurs hiérarchiques, s'il en a (y compris les instances universitaires), ses collègues ou assistants, ses pourvoyeurs de fonds, les commissions d'éthique (s'il en existe), son éditeur, etc. Parmi les données qui peuvent être dévoilées ou dissimulées, il

y a l'identité et le statut exacts du chercheur, le sujet et les hypothèses de la recherche, le but de la recherche, les opinions et système de valeurs du chercheur, l'origine des fonds, l'utilisation des résultats (rapport, publication) et par qui, etc. (Kloos, 1981). En fait, suivant l'interlocuteur, suivant le type de données, suivant la phase de la recherche, suivant par conséquent la situation, le chercheur est amené à présenter une version différente des faits. Nous allons maintenant exposer par ordre chronologique quelques situations de notre recherche, où des compromis ont été préférés à l'énoncé de toute la vérité.

3.2.1. PREPARATION DU TERRAIN

La première personne informée du projet de recherche sur les détenus fut le directeur de l'Institut de médecine légale qui a accepté le principe de cette étude. L'orientation théorique critique envers la définition officielle de la criminalité, les hypothèses pessimistes concernant le fonctionnement et les buts de la prison, ainsi que les méthodes de recherche envisagées étaient exposées dans le texte du projet. Les vrais objectifs de la recherche étaient présentés. Toutefois, si taire ce qu'on peut dire c'est aussi mentir, alors le projet était trompeur, dans le sens où tous les doutes du chercheur concernant la validité de l'orientation théorique et méthodologique n'étaient pas explicites.

Le prochain pas consistait à obtenir l'autorisation du principal "gate-keeper", c'est à dire du directeur de la prison. Aucun projet écrit ne lui fut donné, seulement une présentation orale des objectifs de la recherche et des méthodes. A cette époque, le directeur, préoccupé par des problèmes internes de la prison, prêta une oreille distraite au projet, et l'accepta. Aucun échange écrit n'a eu lieu, nous étions loin de l'usage qui se généralise aux Etats-Unis, c'est à dire de l'établissement d'un contrat. Dans le cas précis, un tel contrat aurait été, me semble-t-il, assez difficile à rédiger. L'administration d'une prison aime bien pouvoir en refuser l'accès à telle ou telle personne lorsqu'elle le juge nécessaire; un contrat aurait suscité la méfiance des détenus et biaisé par conséquent les résultats des entretiens.

Le directeur de la prison dépend du Président du Département de justice et police. L'autorisation de ce dernier n'a pas été demandée. Le directeur de la prison aurait pu la faire s'il l'avait jugé nécessaire. En fait, nous avons eu quelques complications à ce sujet au moment de la publication.

Pour étudier une prison, la permission du directeur est nécessaire, mais pas suffisante. Il faut passer par une série de "gate-keepers", en l'occurrence les gardiens. Leur coopération est indispensable et eux aussi doivent être informés dans une certaine mesure des buts de la recherche. Cela n'a pas été facile. Les propos suivants sont significatifs. Un des gardiens sous-chefs, à qui j'avais commencé à présenter la recherche, m'a d'emblée interrompue

pour dire, en faisant allusion à la recherche de mon prédécesseur, qu'il ne fallait pas s'attendre à obtenir des interviews du personnel. En fait, les gardiens avaient apprécié les entretiens avec le sociologue qui les avait aidés à reconsidérer leur identité professionnelle, mais ils pensaient que ce dernier les avait laissés tomber. Je me suis empressée de dire que mon étude allait porter principalement sur les détenus, mais qu'il fallait se méfier des sociologues. A nouveau, comme avec le directeur, sans véritablement mentir, les buts de la recherche n'ont pas été présentés de manière explicite. Par exemple, il n'a pas été précisé à ce gardien sous-chef que, même si le personnel n'allait pas être interviewé formellement, le chercheur avait l'intention d'observer, d'écouter et le cas échéant de discuter avec les gardiens.

Pour interviewer les détenus en préventive, une autorisation doit être obtenue auprès des autorités judiciaires. Les juges d'instruction et le ministère public, justement concernés par les droits des détenus, avaient requis que les avocats des détenus soient informés des entretiens. Il convient de noter à ce sujet que les prisonniers à qui nous parlions de ce fait n'appréciaient pas cette sollicitude à leur égard et la considéraient comme un signe additionnel de la manière dont ils sont déresponsabilisés.

3.2.2. LE TRAVAIL SUR LE TERRAIN

Les interviews et les observations constituaient les données de base de notre recherche. Les détenus étaient interviewés seuls. Chaque entretien durait 1 à 2 heures et chaque personne était vue deux ou trois fois, parfois plus.⁷ Les observations étaient faites à différents endroits, mais essentiellement au greffe, dans les locaux du service médical et du service social.

La première question posée aux détenus était de savoir s'ils avaient envie d'être informés sur la recherche et, cas échéant, d'y participer. Dans l'affirmative, ils recevaient alors plus de détails sur des grandes lignes et les modalités de la recherche, sur le statut du chercheur, plus particulièrement sur son indépendance face à l'administration de la prison. Plusieurs prisonniers ne savaient pas ce qu'est précisément un sociologue, ou ce qu'il fait : pour certains, il y avait confusion entre psychologue, voire psychiatre et sociologue. Cela donnait un bon prétexte pour mettre l'accent sur les différences entre ces professions. Il nous paraissait important que les détenus comprennent que, contrairement au clinicien, le chercheur n'a pas grand-chose à offrir, qu'il profite du savoir de ses interlocuteurs, qu'il exploite dans un certain sens ses hôtes.

7) 120 prisonniers ont participé à la recherche. 22 entretiens ont été enregistrés. Un dixième des détenus sont des femmes. Pour la simplification de la présentation, nous n'avons pas fait de distinction dans ce texte.

La question de l'utilité de la recherche était aussi abordée au préalable par le chercheur, si elle n'était pas soulevée par les détenus eux-mêmes. J'essayais de répondre le plus honnêtement possible: que les résultats allaient leur apporter peu de réconfort, que le rapport de l'étude, si publié, allait peut-être conduire vers une meilleure connaissance de la vie dans la prison genevoise et qu'il allait apporter une certaine publicité pour moi, mais aussi peut-être quelques ennuis. Ces remarques provoquaient d'intéressantes discussions. Je me gardais de provoquer la question épineuse "de quel côté êtes-vous" (Becker, 1967). J'essayais de communiquer l'impression qu'en tant que chercheur, j'étais sensible aux valeurs et opinions de mes hôtes, sans y adhérer et qu'une sorte d'interprétation sociologique allait être faite de leurs paroles.

Les deux grands thèmes des entretiens étaient aussi présentés d'avance aux participants :

- a) leur vécu quotidien de la prison ;
- b) leurs représentations du système de justice pénale.

Il leur était explicité que les raisons pour lesquelles ils étaient incarcérés n'intéressaient pas directement la recherche. A noter aussi que pour des raisons méthodologiques nous n'avons pas utilisé de questionnaire (Montandon et Crettaz, 1981).

Les détenus étaient également assurés de l'anonymat des entretiens, ainsi que du fait que l'enregistrement pouvait être arrêté à tout moment et qu'il allait être détruit à la fin de la recherche. Ce n'est qu'après toutes ces discussions préliminaires que le chercheur demandait aux détenus de choisir s'ils étaient d'accord de participer à la recherche. ⁸

Tout cela peut paraître à première vue en ordre du point de vue déontologique. Reprenons différents points en détail. Etait-ce vrai que les détenus avaient la liberté de décider concernant les interviews? N'était-il pas facile de comprendre que les détenus avaient un tel besoin de sortir de leur cellule et de parler avec une personne venant de l'extérieur que leur liberté de choix était limitée? Lorsque je disais que je ne pouvais apporter aucune aide, n'était-ce pas là une manière subtile de dissimuler une certaine crainte de me voir manipuler? Il est en effet bien connu que les détenus essaient généralement de tirer profit de toute visite extérieure, faire passer par exemple des messages. Pourquoi, par ailleurs, rejeter toute prétention d'utilité pour la recherche? Serait-ce uniquement à cause des doutes que l'on peut avoir concernant la bonne volonté des autorités? Ou serait-ce à cause des doutes qui envahissent le chercheur au sujet de son plan de travail, ainsi que de sa réussite?

8) Tous les détenus ont accepté l'entretien. Parmi ceux qui ont été choisis pour que l'entretien soit enregistré a refusé l'enregistrement.

Durant les interviews, même si une confiance authentique semblait émerger de l'interaction, les détenus, ainsi que le chercheur, savaient bien que tout n'était pas dit. Par exemple, les quelques rares fois où certains détenus m'ont demandé mon opinion, ou mes hypothèses, sur la prison, je produisais un discours très vague ou disais que j'étais encore trop ignorante des choses de la prison. Pour des raisons méthodologiques, les hypothèses concernant le système de justice pénale et le vécu carcéral étaient dissimulées. A plusieurs reprises toutefois j'ai eu le sentiment que si les prisonniers avaient été mieux informés concernant le cadre conceptuel de la recherche, ils n'auraient pas été conditionnés par l'approche, ni plus réservés. En général il m'a paru qu'un compromis était ici nécessaire : il est inutile de paraître adhérer aux idées de ses hôtes et tout aussi inutile de s'y montrer totalement opposé.

Le chercheur, lors d'entretiens approfondis, se trouve souvent dans une situation inconfortable : intéressé à tout, bienveillant, discret, mais en même temps distant. Parfois, lorsqu'une interaction devenait presque amicale, je tâchais de rappeler ou préciser mon rôle de chercheur. Barnes écrit que le scientifique "devrait avoir comme but de gagner la confiance des citoyens (sujets) en tant que *scientifique*, en tant que quelqu'un dont la discipline particulière exige d'être parcimonieux dans l'exposé de ses buts et intérêts, tout au moins dans un premier temps" (Barnes, 1979). Les détenus comprenaient cette position. Parfois, certains testaient la fiabilité du chercheur. Par exemple, ils faisaient part de divers faits (ayant rapport avec une activité illicite, ou enfreignant les règlements de la prison) afin de voir si le chercheur allait communiquer cela plus loin. Le rôle qui convient le mieux au chercheur est celui d'un auditeur compréhensif plutôt que celui d'un "auditeur convaincu" (Fitchen, 1979).

On peut aussi se demander si l'intervention du chercheur n'est pas, comme cela est parfois ressenti ailleurs, un envahissement de la vie privée. Il est intéressant de noter que dans un univers totalitaire comme la prison, où la vie privée des prisonniers est constamment violée, les précautions prises par le chercheur étaient un tel luxe que les détenus dévoilaient des informations de type privé sans être sollicités, comme si cela était une marque de confiance. Il est en fait très difficile de circonscrire ce qu'est le respect de la vie privée avant d'entrer dans le contexte particulier d'une recherche sur le terrain (Fitchen, 1979, 126).

La distance que le chercheur entretient avec ses interlocuteurs reflète ses compromis éthiques. Il est parfois difficile de garder la distance lorsqu'on se sent obligé vis-à-vis des personnes interviewées. Ainsi, ma remarque initiale que le chercheur ne vient pas en aide et n'a rien à offrir a été parfois démentie. L'équilibre entre la neutralité et la sensibilité est difficile à maintenir. Il m'est arrivé d'entrer dans une relation quasi-thérapeutique, et expérience faite je serais d'accord pour dire avec Barnes que le chercheur ne doit pas "s'habi-

tuer à réprimer sa sensibilité et sa préoccupation pour autrui pour la bonne cause de la démarche scientifique” (Barnes, 1979, 133). Dans le même ordre d’idées, la fin d’une série d’entretiens peut être délicate. Paradoxalement, plus la relation hôte-chercheur est fructueuse, plus le problème éthique de lui mettre fin est présent. D’autre part, plus cette relation est authentique, plus elle ressemble à une interaction amicale, plus elle est susceptible de contenir ces mensonges et illusions qui font partie intégrante de toutes nos relations dans la vie de tous les jours (Simmel, 1950, 132). Le chercheur peut difficilement rester à cheval sur les principes qu’il a énoncés au départ.

Pendant la durée de la recherche, la règle du secret a été rigoureusement observée. Parfois, l’information recueillie était anxiogène : la référence par exemple à des projets d’évasion. J’ai dû une fois dire à un détenu que je ne voulais vraiment pas en savoir davantage concernant ses plans. Il n’est pas toujours facile d’expliquer en théorie que le chercheur ne peut donner en échange à la collaboration de ses hôtes son soutien à leurs projets. Des compromis sont nécessaires. Le chercheur, s’il prend parti et choisit un camp dans une situation où s’affrontent des groupes antagonistes (en l’occurrence prisonniers et gardiens), court de fortes chances de perdre sa crédibilité, ou d’être carrément considéré comme *persona non grata*.

3.2.2. REDACTION DES RESULTATS ET PUBLICATION

Ecrire un rapport sur les pratiques de contrôle social d’une société, notamment sur la prison, a des implications politiques.

Comme nous l’avons déjà vu, notre étude portait principalement sur les prisonniers. Il m’est apparu cependant que la publication des résultats serait davantage appréciée si la recherche sur le personnel de la prison réalisée par mon prédécesseur était présentée conjointement. La présence de deux points de vue antagonistes pouvait permettre une analyse plus radicale de chacun. Comme je désirais rendre publique la compréhension de la vie en prison obtenue grâce aux détenus et exposer leurs points de vue, dans un certain sens cette tâche devenait plus facile, dans la mesure où le point de vue du personnel était aussi présenté. Paradoxalement, quoiqu’on pourrait penser qu’une certaine ”justice” était faite de cette façon aux gardiens, c’est vis-à-vis de ces derniers que je ressentais un certain malaise. Cela était peut-être dû à leur vulnérabilité en tant que groupe. Le personnel est un groupe stable et circonscrit, contrairement aux détenus qui sont un groupe plus étendu et fluctuant.

Il faut mentionner ici que si l’anonymat était garanti concernant les détenus et le personnel, le nom et le lieu de la prison n’étaient pas déguisés, comme cela a parfois été fait dans d’autres recherches. Un camouflage n’avait pas été négocié : cela aurait été peu efficace. Par ailleurs, dans le cas

où il réussirait, la recherche aurait été confinée dans une tour d'ivoire et n'aurait pas rempli son rôle auprès du public qui, en dernière analyse, finance la recherche.

Sans doute, lors de la rédaction d'un rapport, une censure subtile a lieu. Tout d'abord, à travers le choix de l'éditeur. Le manuscrit pouvait être soumis à une collection universitaire, avec l'espoir d'avoir un impact sur les autorités et les décideurs. Une certaine censure était dans ce cas nécessaire. Même des corrections de forme, apparemment insignifiantes, peuvent avoir un impact significatif sur le contenu. D'un côté, le manuscrit pouvait être présenté à une maison moins prestigieuse, voire marginale, s'adressant à un public plus large. Cette solution présentait le risque d'une rupture avec certains milieux et surtout celui de voir l'ouvrage discrédité, considéré comme politiquement biaisé et scientifiquement invalide. La première solution fut finalement choisie.

A côté de ce compromis au niveau de la forme, une certaine censure s'est aussi exercée au niveau du contenu. La vie de la prison est scandée par le scandale. Rien n'y est craint plus que le scandale. Nous avons recueilli de nombreuses histoires "scandaleuses" touchant le personnel, les services annexes (médical et social), la police, l'instruction et le parquet. Certaines n'auraient pas apporté d'éléments essentiels à nos analyses, quelques-unes auraient été significatives. Toutes auraient eu leur place dans le cadre d'une analyse événementielle que nous avons délibérément écartée. Ces histoires ne figurent pas dans la publication. En fait, il y avait là un exemple du conflit assez complexe entre la volonté de répandre la connaissance et celle du maintien d'une certaine ignorance considérée nécessaire. Le chercheur est moralement, d'une part dans l'obligation en tant que scientifique de diffuser ses résultats le plus vite possible et le plus largement possibles; d'autre part, il se sent obligé vis-à-vis des personnes qui lui ont fourni le matériel et donné les informations dont il a besoin. Il doit protéger leur vie privée et leur anonymat, mais il doit aussi et surtout penser à l'utilisation qui peut être faite de ses résultats et au pouvoir que procure son savoir. Une attitude puriste consisterait à dire qu'un scientifique n'a pas de raison de se préoccuper des conséquences pratiques de ses recherches. Mais il faut être conscient que l'indifférence est une attitude tout aussi engagée politiquement que celle qui consisterait à diffuser uniquement les données qui avantagent un groupe social particulier (Barnes, 1981, 19).

Dans notre cas et au sujet des histoires "scandaleuses", nous avons renoncé à les utiliser, parce que nous avons réalisé qu'il était quasi-impossible d'avoir un contrôle sur la manière dont elles pouvaient être utilisées et parce que nous avons pensé qu'il est de l'intérêt des chercheurs, dans un contexte social qui n'est pas foncièrement hostile à la recherche sociale, de préserver les conditions de relative confiance qui permettent de telles recherches. Lorsque nous avons pris ces décisions, nous ne savions pas que le comité éditorial de la collection universitaire qui avait accepté notre manuscrit

allait, malgré son apparent souci de la liberté académique, nous demander pour des raisons de politique locale de soumettre notre travail au Président du Département de justice et police et d'obtenir son autorisation pour le publier.

Si, pendant le travail sur le terrain le chercheur "a relativement peu de pouvoir sur ceux qui sont étudiés" (Cassell, 1980, 30), au moment de la publication, ce pouvoir peut être multiplié comme nous l'avons vu, à cause de l'usage qui est fait du matériel publié. Les autorités et les mass-media peuvent exploiter ce matériel au dépens des enquêtés (et du chercheur). Je n'avais pas assez mis en garde mes hôtes concernant les problèmes que peut susciter une telle publication.

4. EN GUISE DE CONCLUSION

Après quelques réflexions sur la pratique de la recherche deux questions principales s'imposent :

- la présence d'un règlement officiel et d'instances chargées de l'appliquer aurait-elle mieux protégé les intérêts des hôtes de la recherche ?
- La présence d'un tel règlement aurait-elle mieux protégé le chercheur, ou l'aurait-elle aidé à se sentir plus indépendant d'un point de vue scientifique ?

Concernant la première question, nos observations montrent qu'une réglementation officielle n'aurait probablement pas été en mesure de pallier les problèmes éthiques quotidiens de la recherche, ni de remédier aux doutes théoriques et méthodologiques intrinsèques à de nombreuses recherches. Par ailleurs, ce qui se produit très souvent dans la recherche sur le terrain de type anthropologique, c'est que les hôtes, dans notre cas les détenus, deviennent des "co-chercheurs". (Klockars, 1979; Douglas, 1979). Dans un certain sens, ils partagent la responsabilité éthique du chercheur. En fait, pendant la recherche, je me suis souvent demandé si les théories sociologiques et criminologiques sont le résultat des intuitions des chercheurs, ou plutôt des analyses des "sujets" de la recherche.

Les règlements officiels ne peuvent rendre un chercheur plus respectueux des droits de ses hôtes que l'éthique de la discipline dans laquelle il a été "socialisé". Pour un anthropologue, cette éthique apparaît clairement dans cette citation : "la recherche anthropologique n'a pas de sujets. Nous travaillons avec des informateurs dans une atmosphère de confiance et de respect mutuels" (Mead, 1969). Si cette position peut paraître utopique dans certaines conditions, elle est moralement plus contraignante que les règlements officiels.

Dans le cas des méthodes du terrain qui impliquent des relations suivies entre hôtes et chercheurs, il serait paradoxal d'appliquer des règlements émergeant de la recherche bio-médicale. C'est en effet ironique de demander aux chercheurs dans les sciences sociales de réifier cet outil de la recherche qualitative qu'est l'interaction soutenue caractéristique de la recherche sur le terrain, au moment même où la médecine redécouvre l'importance de la relation médecin-patient.

Avant de considérer les problèmes éthiques impliqués dans la recherche sur le terrain d'une manière légaliste, nous devrions peut-être réfléchir à notre responsabilité morale vis-à-vis de nos hôtes et "ne pas confondre les instruments de la moralité avec la moralité elle-même, car les droits découlent et reçoivent leur substance morale des individus et de leurs relations réciproques" (Ladd, 1978). Ce sont les relations quotidiennes en soi qui nous engagent moralement.

Quant à la seconde question, il nous semble qu'il existe dans nos sociétés une certaine confusion entre les fonctions protectrices et les fonctions répressives des autorités. Derrière le désir de protéger les citoyens sommeille le désir de les contrôler. Ainsi, derrière l'idée qu'ont les autorités de certains pays de protéger les sujets d'une recherche, se cache le danger d'un contrôle accru sur ces sujets et sur les chercheurs.

De nombreux scientifiques ont noté que les politiciens et une certaine structure bureaucratique ont augmenté leur pouvoir sur les chercheurs (Douglas, 1979). Si des règlements peuvent parfois protéger les chercheurs d'un despotisme politique, il ne faut pas minimiser le fait qu'ils peuvent aussi les rendre plus insensibles face à leurs hôtes.

Le problème de l'immunité des chercheurs est difficile et délicat (Sagarin et Moneymaker, 1979). Je me serais sentie peut-être plus à l'aise si j'avais été assurée que personne n'allait jamais demander mes notes et mes enregistrements, ou un témoignage sur un des hôtes de la recherche. Mais ce malaise, inhérent à certaines situations de recherche, a une contrepartie positive. Il encourage de la part du chercheur une analyse approfondie sur son propre statut social et son système de valeurs, ce qui est capital du point de vue épistémologique. Un code professionnel peut être un oreiller de paresse. De même le malaise moral, le sentiment d'avoir "les mains sales" (Klockars, 1979) que le chercheur peut éprouver dans certaines institutions totalitaires (lorsque, par exemple, il découvre des faits, ou est confronté à des situations qui le révoltent, mais au sujet desquelles il choisit de se taire), peut, s'il n'est pas évité ou rationalisé, conduire à des analyses sociologiques incisives. La discussion de telles situations de recherche est à notre avis aussi riche et efficace, du point de vue déontologique que l'acceptation aveugle d'une réglementation officielle imposée par les autorités politiques. Sans doute, les principes éthiques proposés par les diverses associations de sociologues, anthropologues, etc. dans certains pays, constituent des points de repaire utiles, voire nécessaires. En revanche, la légalisation de principes généraux concernant la recherche

qui porte sur des sujets humains, ainsi que l'instauration d'instances pour contrôler l'application de ces principes, sans tenir compte de la spécificité de la recherche en sciences sociales, soulèvent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent.

BIBLIOGRAPHIE

- American Anthropological Association (1976), Statement on Ethics, *Ethics and Anthropology* (Rynkiewich, M. A. and Spradley, J. P. Eds.) (Wiley, New York) 183–186.
- BARNES, J. A. (1979), "Who Should Know What? Social Science, Privacy and Ethics" (Penguin Books, Middlesex).
- BARNES, J. A. (1981), "Ethical and Political Compromises in Social Research", papier présenté au *41 st Annual Meeting of the Society for Applied Anthropology, Edinburgh*.
- BECKER, H. (1967), Whose side are we on?, *Social Problems*, 14 / 3 (1967) 239–247.
- BEN-DAVID, J. (1980), Sociology and its uses, *Revue suisse de sociologie*, 6 (1980), 335–352.
- BOURDIEU, P. (1980), "Questions de sociologie" (Ed. de Minuit, Paris).
- British Sociological Association (1970), Statement of Ethical Principles and their Application to Sociological Practice, *Sociology*, 4 (1970) 114–117.
- British Sociological Association (1973), Statement of Ethical Principles and their Application to Sociological Practice. (Miméo).
- BURGESS, R. G. (1981), "Ethical 'Codes' and Field Relations", papier présenté au *41st Annual Meeting of the Society for Applied Anthropology, Edinburgh*.
- CASSELL, J. (1978) Risk and Benefit to Subjects of Fieldwork, *The American Sociologist*, 13 (1978), 134–143.
- CASSELL, J. (1980), Ethical Principles for Conducting Fieldwork, *The American Anthropologist*, 82 (1980) 28–41.
- DOUGLAS, J. D. (1979), Living Morality Versus Bureaucratic Fiat, *Deviance and Decency. The Ethics of Research* (Klockars, C. B. and O'Connor, F. W., Eds) (Sage Publications, Beverly Hills) 13–34.
- FITCHEN, J. M. (1979), Protective Privacy in Action-Oriented Fieldwork, *Federal Regulations. Ethical Issues and Social Research* (Wax, M. L., and Cassell, J., Eds) (AAAS Selected Symposia Series, Washington) 119–128.
- GOULD, S. J. (1977), "Ontogeny and Phylogeny" (The Belknap Press, Cambridge, Mass.)
- GOULDNER, A. W. (1970), "The Coming Crisis of Western Sociology" (Basic Books, New York).
- HALL WILLIAMS, J. F. (1979–80), Standards and Safeguards Relating to Criminological Research, *Annales Internationales de Criminologie*, 18 (1979–80) 39–49.
- HANDLIN, O. (1972), Ambivalence in Popular Response to Science, *Sociology of Science* (Barnes, B., Ed.) (Penguin Books, Middlesex) 253–268.
- HYMES, D. (ed.) (1972), "Reinventing Anthropology" (Pantheon Books, New York).

- KLOCKARS, C. B. (1979), Dirty Hands and Deviant Subjects, *Deviance and decency. The ethics of research with human subjects* (Klockars, C. B. and O'Connor, F. W., Eds) (Sage publications, Beverly Hills) 261–282.
- KLOOS, P. (1981), Nothing but the Truth? Value Conflicts in Anthropological Fieldwork. Papier présenté au *41st Annual Meeting of the Society for Applied Anthropology, Edinburgh*.
- LADD, J. (1978), Legalism and Medical Ethics, *Contemporary issues in biomedical ethics* (Davis, J. W. et al, Eds) (The Humana Press, Clifton, N. J.) 1–35.
- MEAD, M. (1969), Research with Human Beings: a Model Derived from Anthropological Field Practice, *Daedalus*, 98 (1969) 361–386.
- MONTANDON, C. & CRETTEZ, B. (1981), "Paroles de gardiens, paroles de détenus. Bruits et silences de l'enfermement" (Masson-Médecine et Hygiène, Paris-Genève).
- National Commission for the Protection of Human Subjects of Biomedical and Behavioral Research (1978a), "Report and Recommendations. Institutional Review Boards" (DHEW Publication No OS 78–0008, Washington D. C. Government Printing Office).
- National Commission for the Protection of Human Subjects of Biomedical and Behavioral Research (1978 b), "The Belmont Report: Ethical Principles and Guidelines for the Protection of Human Subjects of Research" (DHEW Publication No OS 780012, Washington, D. C., Government Printing Office).
- O'CONNOR, F. W. (1979), The Ethical Demands of the Belmont Report, *Deviance and Decency, The Ethics of Research with Human Subjects* (Klockars, C. B., and O'Connor, F. W., Eds) (Sage publications, Beverly Hills) 225–258.
- SAGARIN, E. & MONEYMAKER, J. (1979), The Dilemma of Researcher Immunity, *Deviance and Decency. The Ethics of Research with Human Subjects* (Klockars, C. B., and O'Connor, F. W., Eds) (Sage publications, Beverly Hills) 175–196.
- SIMMEL, G. (1950), "The Sociology of Georg Simmel", (The Free Press, New York).
- VERHAEGEN, B. (1974), "Introduction à l'histoire immédiate" (Duclot, Bruxelles).
- WAX, M. L. & CASSELL, J. (1979), Overview, *Federal Regulations. Ethical Issues and Social Research* (Wax, M. L., and Cassell, J., Eds) (AAAS Selected Symposia Series, Washington) 1–11.
- WAX, M. L. (1980), Paradoxes of 'Consent' to the Practice of Fieldwork, *Social Problems*, 27 (1980) 272–283.

